

08 novembre 2021
Communiqué de presse

La Commune d'Anderlecht démantèle une fraude aux permis de conduire

A la suite d'un travail de longue haleine mené en interne, en collaboration avec les autorités judiciaires et les services de police, la Commune d'Anderlecht a réussi à démanteler une grande fraude aux permis de conduire européens. Ces différentes irrégularités ont été constatées dans le cadre d'un contrôle interne instauré dans notre administration qui a abouti au niveau judiciaire à de nombreuses perquisitions le 28 octobre 2021 et au licenciement de quatre membres de l'Administration communale par le Collège ce 8 novembre 2021.

A la fin de l'année 2019, une dénonciation anonyme a signalé à l'Administration communale anderlechtoise qu'une fraude aux permis de conduire européens et belges prenait place dans notre Commune. Dès lors, le contrôle interne a été orienté vers ce service et, dès le début, quelques irrégularités ont pu seulement être constatées.

C'est pourquoi, dès le 16 janvier 2020, une note a été adressée et un dossier a été constitué à l'attention de Monsieur le Secrétaire communal, Marcel Vermeulen, et Monsieur le Bourgmestre, Fabrice Cumps. Ils ont, à leur tour, immédiatement transmis le dossier au Procureur ainsi qu'au chef de corps de la Zone de police Midi afin que tous les organes concernés puissent travailler conjointement.

Près de deux ans plus tard, grâce à l'étroite collaboration entre les services de contrôle interne, la police judiciaire et la police de la Zone midi, les auteurs ont été identifiés. Quatre membres du personnel communal ont été licenciés pour faute grave, avec effet immédiat, ce lundi 8



novembre par le Collège pour avoir participé activement à cette fraude. En outre, différents agents statutaires de la Commune d'Anderlecht ont été suspendus en attente de l'instruction de leurs dossiers par le Conseil communal, seul compétent pour trancher leurs cas.

L'ensemble du Collège des Echevins, avec le soutien du Bourgmestre, Fabrice Cumps, remercient l'immense majorité des membres de l'Administration communale, résolument au service du citoyen de manière respectueuse et intègre. C'est d'ailleurs ce qui détermine les autorités à agir vite et fort contre des personnes indélicates et dont le comportement porte gravement atteinte à la réputation de tous leurs collègues !